

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

**Décision n° 12678 du 7 septembre 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs**

NOR : INTJ1722011S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16803 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630349S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2017 :

Lermite Julien

NIGEND : 186 162

NLS : 8038 158

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 septembre 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Doubs,*
É. LANGLOIS